

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS **03**

FAITS MARQUANTS **04**

RÉSULTATS NETS 2023 **15**

PERSPECTIVES 2024 **25**

**COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION** **28**

**RAPPORT DISTINCT
2023** **30**

NOS CHIFFRES CLÉS

ADHÉRENTS - 2023



81 753

Adhérents



152 254

Personnes protégées

GESTION - EN K€



111 600K

Cotisations



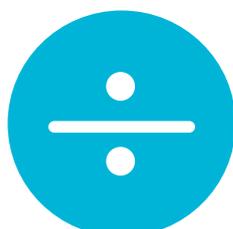
103 269K

Prestations



-821K

Résultat Net



92.53%

Ratio
prestations /
cotisations



8.52%

Taux frais
généraux



101.05%

Ratio
combiné

FAITS MARQUANTS



01. Nomination

M. Pierre Girault a été élu à la Présidence de la MNPAF lors de la séance du Conseil d'administration du 03 mars 2023, en remplacement de Xavier George.

M. Bruno Thirion a été nommé Dirigeant opérationnel, en remplacement de Jean-Marc Fauvel, lors de la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2023.

Deux administrateurs ont été élus respectivement lors des Assemblées Générales du 14 juin 2023 et du 9 novembre 2023 en remplacement de deux administrateurs démissionnaires.

02. Evolution du Groupe AEMA

Des travaux préparatifs à la réorganisation du Groupe Aéma ont été menés au cours de l'année 2023 afin de réunir, à compter du 1er janvier 2024, les activités Macif au sein d'une SGAM Macif dans une logique de marque et les autres activités Santé au sein de l'UMG Aésio.

Dans cette nouvelle organisation, la Mutuelle Air France reste logiquement affiliée à l'UMG Aésio.

Le Conseil d'Administration du 17 mai 2023 et l'Assemblée Générale du 14 juin 2023 ont approuvé la nouvelle structuration du groupe AEMA en amont de l'approbation de l'ACPR, Autorité de Tutelle. L'Assemblée Générale du 14 juin 2023 a également approuvé les modifications statutaires de la MNPAF induites par cette évolution, ainsi que les modifications de la convention d'affiliation conclue entre l'UMG Aésio Macif et la MNPAF.

03. Travaux de structuration et de sécurisation des activités

Plusieurs chantiers ont été engagés à partir du 2ème trimestre 2023 visant la structuration des activités (refonte du pilotage de la Mutuelle, lancement d'un audit externe sur la fonction RH, refonte de la relation avec le Délégué de gestion, ...) ainsi que la sécurisation des activités avec l'élaboration d'un plan de conformité pluriannuel.

Ces différents chantiers ont mobilisé l'ensemble de l'équipe opérationnelle et ont été partagés dans différentes instances du Bureau et du Conseil d'Administration.

04. Evolution des cotisations pour 2024

Des travaux de projection des résultats 2023 et 2024 ont été engagés dès le 2ème trimestre et ont mis en évidence des évolutions tarifaires nécessaires pour l'exercice 2024, notamment en raison des impacts de l'inflation et des transferts de charges incombant aux complémentaires Santé.

Afin de maintenir une solidité financière et de limiter les impacts pour les adhérents, les travaux ont retenu une revalorisation des cotisations sur les segments de contrats les plus déficitaires, avec une hausse maximale de +9,5%, y compris l'évolution de +5,4% du PMSS. Pour rappel, aucune hausse significative n'avait été appliquée depuis plusieurs années sur les contrats MNPAF, contrairement aux évolutions constatées sur le marché de la complémentaire Santé.

Par ailleurs, une baisse de cotisation a été retenue pour le contrat Norse et pour la Surco Pass Santé hospi + ville.

Le Budget 2024 intégrant ces évolutions tarifaires a été validé par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2023 puis approuvé par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2023.

05. Formation des élus

Comme en 2022, des actions de formation destinées aux élus du Conseil d'Administration ont été organisées par la Mutuelle. Ainsi, 27 journées de formation ont été proposées aux élus au cours de l'année.

COMMISSION INNOVATION PRODUIT

01. En 2023

La Commission s'est réunie 6 fois en 2023 (29/03 - 11/04 - 21/04 - 13/06 - 05/09 et 14/09).

Les travaux portaient sur plusieurs axes :

- La mise en cohérence des garanties du contrat socle et du contrat Altitude 350.
- L'adaptation de certaines garanties dans Altitude 400 afin de conserver le principe de progressivité de remboursement entre les garanties
- La revue des garanties et leur équilibre économique.
- Une étude sur la téléconsultation. Sur ce point, les membres de la Commission ont décidé d'attendre les résultats de la négociation menée par le Groupe pour diminuer le coût de MédecinDirect.

Les préconisations de la Commission ont été présentées au Bureau puis au Conseil d'Administration.

Les séances de juin et de septembre ont notamment été consacrées à l'analyse des résultats techniques projetés 2023 et 2024 sur les contrats du Groupe Individuel.

Ces travaux ont été intégrés dans le dossier Budget 2024 qui a pris en compte les évolutions des cotisations 2024 partagées en Commission puis validées par le Bureau et le Conseil d'Administration d'octobre puis approuvées par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2023.

01. Bilan

L'année 2023 a été conforme aux années précédentes avec un nombre de dossiers présentés équivalents (81 en 2022, 83 en 2021 et 81 en 2020).

Nous avons constaté une forte demande d'aides en mars (22 dossiers) et en juin (25 dossiers) alors qu'il n'y en a eu « que » 16 en septembre et 14 en décembre.

Sur les 77 dossiers présentés 15 ont été refusés pour 3 raisons principales :

- la demande ne relevait pas de la compétence de la Commission,
- l'aide demandée, hors Handicap, était la même depuis plusieurs années,
- le Reste à Vivre (ressources du foyer moins les charges retenues, divisées ensuite par le nombre de personnes composant le foyer) était trop important par rapport au montant de l'aide demandée.

Le budget annuel accordé était de 100.000€ et il n'a été dépassé que de seulement 2483,07€, soit un dépassement sensiblement inférieur à celui de 2022 (+16287,63€).

Par ailleurs, nous avons récupéré un reliquat de 3845,49€ d'aides non consommées portant sur l'année 2021. Avec ce reliquat, le solde à fin 2023 ressort à +1362,42€.

02. Budget 2023

Budget 2023		100 000,00 €	
Commissions	dossiers acceptés	montants accordés	aide moyenne
mars	19	29 090,50 €	1 531,08 €
juin	19	28 536,57 €	1 501,92 €
septembre	12	22 490,00 €	1 874,17 €
décembre	12	22 366,00 €	1 863,83 €
Total Commissions 2023	62	102 483,07 €	1 652,95 €

03. Aides accordées

Montants accordés par type d'aide	mars	juin	septembre	décembre	Total
participation aux frais médicaux	14 765,50 €	13 313,25 €	14 102,00 €	18 786,00 €	60 966,75 €
participation aux frais liés au handicap	9 777,00 €	12 900,00 €	6 165,00 €	3 580,00 €	32 422,00 €
exonération de cotisations	4 548,00 €	2 323,32 €	2 223,00 €	- €	9 094,32 €
	29 090,50 €	28 536,57 €	22 490,00 €	22 366,00 €	102 483,07 €

COMMISSION PRÉVENTION

La Commission s'est réunie 4 fois en 2023.

Le bien-être a été le thème phare de cette année. Un accent a été mis également sur le cancer avec un nombre record de journées dédiées au dépistage des cancers de la peau ainsi qu'un travail de fond pour mieux vivre son cancer.

01. Bien-être

Il y avait une forte demande de nos adhérents et de nos partenaires en entreprise sur cette thématique.

L'objectif de notre action a été de **sensibiliser notre population afin d'entretenir le meilleur équilibre psychologique et physique dans sa vie quotidienne.**

Pour cela, nous avons créé une communauté via l'inscription à une lettre d'information.

2021 adhérents se sont inscrits. Ils ont ainsi pu notamment bénéficier de 16 ateliers en ligne sur divers thèmes (estime de soi, gratitude, psychologie positive).

Ces ateliers ont rencontré un vif succès (80 participants en moyenne par atelier avec un taux de satisfaction de 92%).



02. Cancers de la peau

Un nombre record de journées de dépistage ont été réalisées en 2023 (43 journées versus 25 en moyenne les autres années). **1250 salariés ont ainsi pu être dépistés.**

Deux nouveaux sites ont bénéficié de cette action (Nantes et la Réunion).

Le Fonds d'action sociale d'Air France a pour la première fois financé 5 journées.

03. Mieux vivre mon cancer

Nous souhaitons donner des conseils pratiques aux personnes atteintes de cancer ainsi qu'à leurs proches pour mieux vivre leur quotidien. Pour cela, un guide a été réalisé sous format électronique avec envoi à l'intégralité de nos adhérents via une lettre d'information.



Les adhérents avaient la possibilité de recevoir le guide en papier s'ils le souhaitaient : 279 guides papiers ont ainsi été commandés. Un dossier de 10 articles a également été créé sur le site internet.

04. Santé auditive

La dégradation de l'audition des jeunes au sein de la population générale est un constat alarmant.

L'objectif de cette action était d'informer les parents sur les dangers du bruit constant pour leurs enfants et adolescents. Un conte pour enfant ainsi qu'un guide pour les ados leur ont été envoyés. Nous avons également incité les adhérents à participer au dépistage national des troubles auditifs organisé par la Journée Nationale de l'Audition dans nos centres auditifs Santéclair.

05. Horaires décalés

Pour inciter les salariés à s'interroger sur leur pratique, nous avons proposé un quiz " Etes-vous calé en décalé ? ".

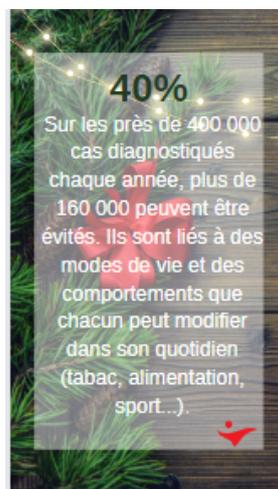
Les réponses se trouvaient dans les supports fournis avec le quiz (vidéo et articles). 544 personnes ont participé au quiz avec une moyenne de 3,5 points sur 10.



06. Calendrier de l'Avent

Chaque jour, une nouvelle story sur Instagram et Facebook a composé notre calendrier de l'Avent. De nombreux thèmes ont pu être abordés : le bien-être, les gestes de 1er secours, des recettes pour les fêtes, des conseils nutritionnels...

Les stories du calendrier de l'Avent ont une **moyenne de 120 vues**.



07. Autres campagnes 2023

La Mutuelle a également participé à la promotion des dépistages organisés par la Sécurité Sociale (cancer du sein et de l'utérus et cancer colorectal) car le taux de participation de la population reste insuffisant.

Nous avons réalisé quelques actions en entreprise et notamment chez Transavia sur les otites barotraumatiques.

Enfin, une page entière a été consacrée à la prévention dans l'enquête de satisfaction afin de définir au mieux les attentes de nos adhérents.

01. Site internet & audience

L'espace adhérent a subi des ralentissements et dysfonctionnements au cours de l'année. Un pilotage de proximité a permis de suivre et de résoudre les problèmes techniques avec efficacité à la fin du 1^{er} semestre 2023.

Chiffres clés de la consultation du site internet :

- Nombre de sessions : 1 207 230
- Nombre de pages vues : 4 551 257

Les pages les plus consultées :

- Login : 1 692 235
- Dashboard : 1 273 313
- AVC, les signes féminins : 80 219
- Aide et contacts : 55 780
- Trouver le bon interlocuteur : 19 694

02. Enquête de satisfaction

En septembre 2023, la Mutuelle a lancé sa grande enquête de satisfaction portant sur la qualité de service, l'expérience adhérent, la satisfaction, les garanties et les cotisations.

Chiffres clés :

Satisfaction globale

- 83 % des répondants sont globalement satisfaits.
- 87 % des répondants sont satisfaits des services et de la qualité de service.

Gestion

- 93 % sont satisfaits du délai de remboursement.
- 86 % sont satisfaits du délai de traitement des devis.

Contact avec la mutuelle

- Parmi les répondants, 58 % ont souhaité contacter la Mutuelle :
- 44 % ont utilisé la messagerie sécurisée et 82 % la jugent pratique.
- 69 % ont contacté la Mutuelle par téléphone et 95 % sont satisfaits de l'accueil téléphonique.

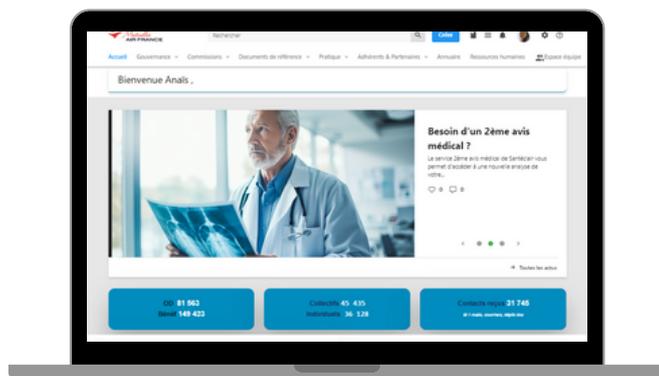
03. Intranet

Une plateforme intranet a vu le jour fin 2023, à destination des élus et de l'équipe opérationnelle.

Elle offre une navigation profilée qui permet l'accès rapide et intuitif aux documents liés à la gouvernance, à l'actualité récente et aux chiffres clés des prestataires de service ainsi que du délégataire de gestion.

Cet intranet a vocation à être un outil de travail et de communication.

Il sera développé et enrichi en 2024, avec un dispositif d'animation dédié. Il est également accessible depuis une application.



RÉSULTATS NET 2023



SYNTHESE RESULTATS

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L123-12 à L123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (modifié par le règlement n° 2016-12 du 12 décembre 2016).



81 753
Adhérents

111 600 K€
Cotisations

- 821 K€
Résultat net

8.52%
Frais de gestion

152 254
Personnes
protégées

103 269 K€
Prestations

92.53%
Ratio P/C

101.05%
Ratio combiné

Les comptes 2023 présentent un résultat déficitaire après impôts de - 821 K€ décomposé en un résultat technique de - 884 K€ et un résultat non technique de + 63 K€.

COMPTE DE RESULTAT en K€	2023	2022	Variation 2022-2023	%
Cotisations acquises	111 600	106 858	4 742	4%
Charges de sinistres hors gestion	-103 269	-98 043	5 226	5%
Résultat financier technique	109	201	-93	-46%
Autres produits techniques	252	425	-173	-41%
Frais généraux	-9 511	-8 494	1 017	12%
Variation gestion PSAP	-65	47	-112	-237%
Résultat technique	-884	995	-1 878	-189%
Résultat financier non technique	957	1 907	-950	-50%
Autres produits non techniques	59		59	
Autres charges non techniques	-99	-115	-16	-14%
Résultat exceptionnel	-488	15	-503	-3353%
Impôts	-367	-36	331	920%
Résultat non technique	63	1 771	-1 708	-96%
Résultat de l'exercice	-821	2 766	-3 586	-130%

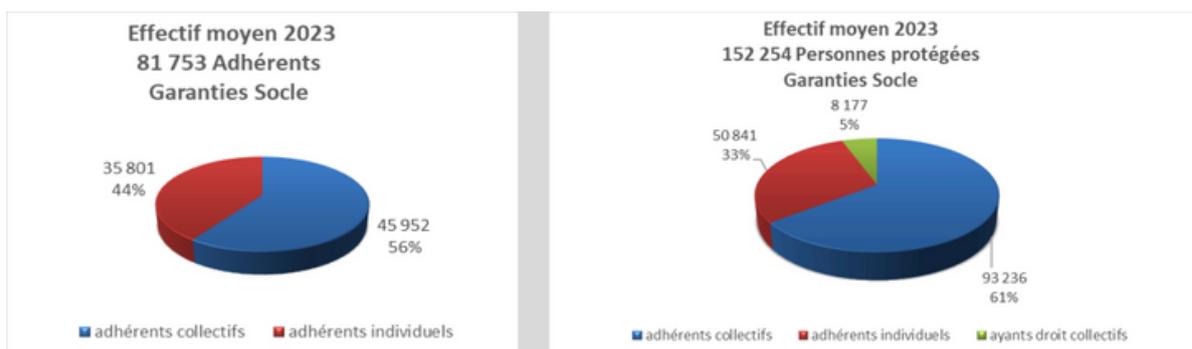
L'évolution du résultat entre 2022 et 2023 résulte principalement des éléments suivants :

- Une hausse de la sinistralité supérieure à l'évolution des cotisations en l'absence de hausse tarifaire (hors PMSS et revalorisation salariale) : impact résultat - 484 K€
- Une hausse des frais généraux provenant d'une hausse du coût unitaire de gestion du délégataire et à un degré moindre, des embauches et de frais de restructuration : impact résultat - 1 017 K€

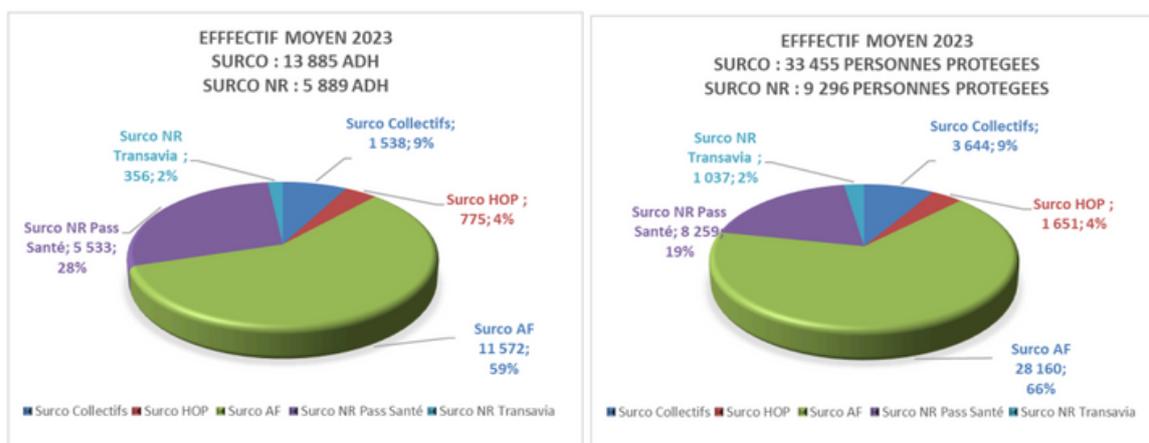
- Une baisse du résultat financier en l'absence de réalisation de plus-values latentes : impact résultat - 1 043 K€
- Un résultat exceptionnel déficitaire en raison d'une provision pour litige : impact résultat -503 K€
- Une hausse de l'impôt liée notamment aux retraitements fiscaux d'actifs financiers : impact résultat - 331 K€

01. Portefeuille 2023

Les effectifs moyens 2023 sont de 81 753 ouvrants droits et 152 254 personnes protégées pour les garanties socle.



Les effectifs moyens 2023 concernant la surco sont de 19 774 ouvrants droits et 42 751 personnes protégées.



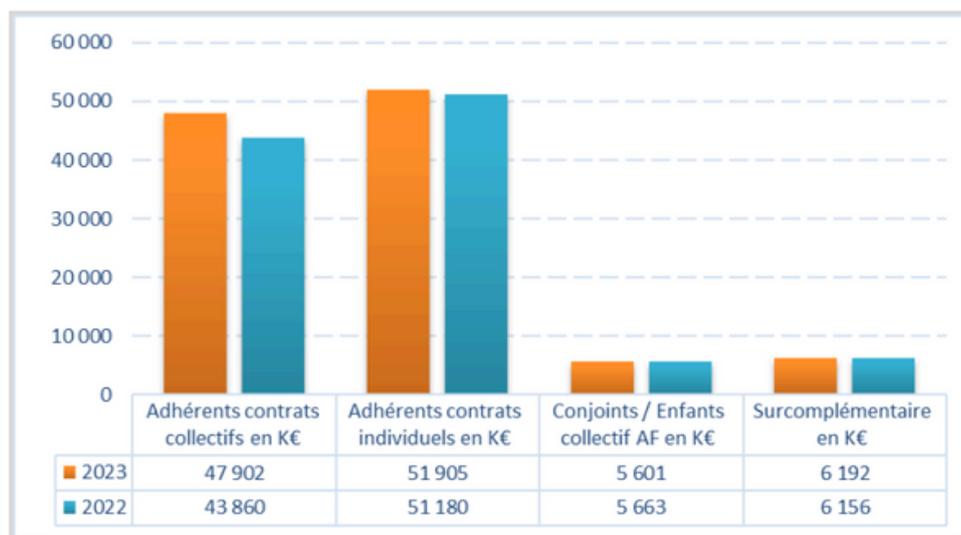
Au 31/12/2023, les ouvrants droits des contrats collectifs sont de 45 542 (55,90%) et 35 933 (44,10%) pour les contrats individuels, soit un total de 81 475 ouvrants droits.

Concernant les personnes protégées, nous avons au 31/12/2023, 152 177 personnes protégées dont 92 847 en contrat collectif (61,01%).

02. Cotisations

Les cotisations HT ressortent à 111 600 K€ à fin 2023, soit une hausse de 4 741 K€ par rapport à fin 2022 (+4.44%).

Les cotisations appelées en TTC sont de 126 794 K€, incluant la TSA pour 14 853 K€ ainsi que les cotisations MUTAIDE pour 341K€.



Les cotisations des contrats collectifs augmentent de 4 042 K€ (+9,2%) passant de 43 860 K€ à 47 902 K€. Cette hausse des cotisations est expliquée principalement par la hausse de la cotisation unitaire (5,44%), soit 83,91 € HT en 2023, en lien avec l'augmentation du PMSS et des revalorisations salariales Air France.

Les cotisations du groupe individuel augmentent de 699 K€ en 2023 passant de 62 999 K€ à 63 698 K€. Le groupe individuel est composé des adhérents individuels, des adhérents aux surcomplémentaires (responsables et non responsables) ainsi que les conjoints et enfants cotisants des contrats collectifs.

Pour mémoire, il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire en 2023 sur ce segment.

03. Charges de sinistres

Charges de sinistres	2023	2022	Variation	%
Presta réglées toutes dates soins	101 117	97 131	3 986	4%
Forfait patientèle (Médecin Traitant)	891	854	36	4%
Médecin Direct	245	241	4	2%
Santéclair	539	513	26	5%
Recours/ Créances	-147	-269	-122	-45%
Taxe covid 2020 réglée 2021	0	1 350	-1 350	-100%
Total réglts exercice	102 645	99 821	2 824	3%
Reprise/Provision PSAP	-9 281	-11 059	-1 778	-16%
PSAP soins SI	9 905	9 281	624	7%
Total	103 269	98 043	5 226	5%

Le montant des charges de sinistres s'élève à 103 269 K€ à fin 2023 contre 98 043 K€ à fin 2022, soit une hausse de + 5 226 K€.

L'année 2023 a été marquée par une hausse des prestations globale, due principalement à un rattrapage des prestations antérieures sur le premier trimestre 2023.

Les principales dépenses en 2023 ont été les suivantes : dentaire (30%), consultation (15%) et hospitalisation (14%).

Les PSAP ont été déterminées, comme les années précédentes, à partir de l'historique du cadencement des prestations réglées en années de soins, selon la méthode Chain-Ladder.

Le montant des PSAP au 31/12/23 s'établit à 9 905 K€.

Ce montant est décomposé par année, de la manière suivante :

- Au titre de 2021 : 41 K€
- Au titre de 2022 : 593 K€
- Au titre de 2023 : 9 271 K€

La répartition des charges sinistres par contrat est la suivante :

Charges de sinistres par contrat en K€	2023	2022	Variation	%
Adhérents contrats collectifs	41 877	40 268	1 609	4%
Adhérents contrats individuels	51 003	47 825	3 178	7%
Conjoints / Enfants collectif AF	4 955	5 170	-215	-4%
Surcomplémentaires	5 434	4 780	654	14%
TOTAL	103 269	98 043	5 226	5%

04. Ratios : ratio P/C et ratio combiné par catégorie

Exercice	Contrats	Prestations en K€	Cotisations en K€	P/C	Charges / Cotisations	Ratio combiné
2023	Contrats collectifs	41 877	47 902	87,42%	8,52%	95,94%
	Groupe individuel	61 392	63 698	96,38%	8,52%	104,90%
	TOTAL COLL + INDIV	103 269	111 600	92,53%	8,52%	101,05%
2022	Contrats collectifs	40 268	43 860	91,81%	8,00%	99,81%
	Groupe individuel	57 775	62 998	91,71%	8,00%	99,71%
	TOTAL COLL + INDIV	98 043	106 858	91,75%	8,00%	99,75%

A fin 2023, le ratio P/C ressort à 92,53 % soit une dégradation de 0,78 points par rapport à fin 2022.

La baisse du ratio P/C des contrats collectifs passant de 91,81 % à 87,42 % est liée à une hausse des cotisations sur l'exercice 2023.

Pour rappel, la hausse des cotisations des contrats collectifs reflète les valorisations salariales et l'augmentation du PMSS.

A contrario, le ratio P/C du groupe individuel augmente passant de 91,71 % à 96,38 %, conséquence d'une hausse significative des prestations sur l'année.

05. Frais généraux

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

Charges par nature en K€	2023	2022	Variation 2022-2023	%
Frais de Personnel	1 544	1 302	242	18%
Frais de gestion NoveoCare	5 802	5 306	496	9%
Coûts Locaux	178	167	11	7%
Fournitures	21	13	8	62%
Déplmts, Affranch, Tél., Internet, ...	207	157	50	32%
Autres Services extérieurs	195	188	7	4%
Honoraires	316	349	-33	-9%
Publicité / Publications	140	126	14	11%
Frais Courtage Transavia	57	39	18	46%
Prestations AMM	168	132	36	27%
Frais SGAM & UMG	124	98	26	27%
Cotisations Statutaires & Autres	342	410	-68	-17%
Impôts & Taxes	111	101	10	10%
Dot.Amort & Divers	306	106	200	189%
Total Frais Généraux	9 511	8 494	1 017	12%

Les charges par nature augmentent de 1 017 K€ entre 2022 et 2023. A noter les principales variations suivantes :

- Hausse des frais de gestion de Noveocare (496 K€) correspondant à la hausse du tarif moyen (évolution du PMSS de +6,90% sur 2023).
- Hausse des frais de personnel + 242 K€, en lien avec les embauches réalisées sur l'année : un contrôleur financier, un responsable SI (remplacement), un data analyst et un responsable contrôle interne (remplacement).
- Hausse des frais de fournitures (+8K€) liée principalement à la hausse de l'électricité et aux fournitures d'équipements des nouveaux salariés.
- Hausse des déplacements, affranchissements, téléphone, internet pour 50K€ dont 35K€ de frais d'hébergeur du site internet.
- Hausse de la refacturation de services fournis par Apivia Macif Mutualité pour 36K€ liée à une hausse des coûts de prestations pour la direction Pilotage des Risques.
- Hausse des frais SGAM / UMG pour 26K€ en lien avec un complément de facturation 2022 de 17K€.
- Hausse des dotations aux amortissements de 200K€ en lien avec la dépréciation des créances indues (dépréciation de 100% pour les créances supérieures à 1 an).

A noter que les cotisations de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) sont incluses dans les cotisations institutionnelles pour un montant de 370 K€ (dont la cotisation de 20K€ du GIE SESAM-Vitale). En 2022, une provision complémentaire de 33K€ avait été comptabilisé mais cette dernière n'a pas été appelé impliquant un solde final de 342 K€..

06. Résultat financier

Au 31/12/23, le résultat financier est de 1 066 K€, en baisse de 1 043 K€ par rapport à l'exercice précédent. Un montant de 109 K€ a été affecté au compte de résultat technique et 957 K€ au compte de résultat non technique.

Produits - Charges des placements en K€	2023	2022	Variation	%
Revenus placements : Obligations	819	742	77	10%
Revenus livrets Institutionnels	152	18	134	744%
Dividendes OPC Immobiliers	133	269	-136	-51%
Rétrocession frais gestion placements	0	0	0	
Prod diff s/prix rembt à percevoir Obligations	216	61	155	255%
Produits cessions obligations	20	1 421	-1 401	-99%
Produits des placements	1 341	2 511	-1 170	-47%
Frais externes/internes gestion placements	142	179	-37	-21%
Amortissement différences s/prix rembt Obligations	133	222	-89	-40%
Pertes s/réalisations placements	0	2	-2	-100%
Prov p/dépréciation fonds SFG			0	
Charges des placements	275	403	-128	-32%
Produits - Charges des placements	1 066	2 108	-1 043	-49%

Pour rappel, en 2022, les produits financiers bénéficiaient de la plus-value réalisée pour 1 280 K€ sur le portefeuille OFI AF Dynamique. Le rendement comptable est ainsi logiquement en baisse à fin 2023 avec 1,04 % contre 2,3% en 2022 (effet de la plus-value réalisée).

07. Autres éléments du résultat non technique

Les autres charges non techniques s'élèvent à 99 K€ sur l'exercice et correspondent aux aides accordées par le Fonds Social. Le résultat exceptionnel de - 488 K€ en 2023 correspond principalement à une provision pour litige.

08. Résultat de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice 2023 après impôt ressort à - 821 K€, contre + 2766 K€ pour l'exercice 2022.

Le résultat comptable 2023 avant impôt sur les sociétés est de - 454 K€ contre 2 802 K€ en 2022.

Suite aux retraitements fiscaux, et notamment de la réintégration des plus-values latentes des OPC 2023 à hauteur de 2 293 K€ et de la déduction des plus-values latentes des OPC 2022 de 1 130 K€, le résultat taxable est de 1 468 K€ et l'impôt 2023 est de 367 K€.

Résultat comptable avant IS	-454 255
Réintégration : Plus-value latente 2023	2 293 208
Provision litige	507 452
Provision créances adhérents 2023	363 313
Déduction :	
Plus-value latente 2022	-1 129 774
Provision indus 2022	-111 781
Résultat comptable taxable	1 468 163
Charge d'IS 25%	367 041
Résultat comptable après IS	-821 296

BILAN AU 31/12/2023 (EN K€)

ACTIF	2023	2022	Ecart	PASSIF	2023	2022	Ecart
2 - Actifs incorporels	2	1	1	1 - Fonds mutualiste et réserves	91 875	92 696	-821
				Fonds dotation	1 800	1 800	
3 - Placements	105 486	103 106	2 380	Réserves	88 130	88 130	
Placements bancaires	95 240	92 860	2 380	Report à nouveau	2 766	0	2 766
Dépôts Noveocare/SFG	10 246	10 246		Résultat exercice : Excédent	-821	2 766	-3 587
				3 - Provisions techniques brutes	10 475	9 786	689
6 - Créances	6 787	7 251	-464	Prov sinistres à payer-Gestion	10 475	9 786	689
				5 - Provisions	507		507
7 - Autres Actifs	5 015	7 220	-2 205				
Actifs corporels d'exploitation	57	41	16	7 - Autres dettes	15 475	15 237	238
Comptes courants	4 958	7 179	-2 221				
				10 - Cptes régularisation Passif	512	559	-47
8 - Cptes régularisation Actif	1 556	701	855				
Intérêts acquis non échus	699	481	218				
Autres comptes régularisation	857	220	637				
TOTAL	118 846	118 279	567	TOTAL	118 846	118 279	567

ACTIF :

La hausse des placements de 2 380 K€ est principalement liée à l'appel de fonds sur Axa Core de 2M€ qui a été réalisé sur 2023.

Les créances correspondent aux cotisations à recevoir.

Les comptes courants ont baissé de 2 205K€ en raison de l'appel de fonds d'Axa Core de 2M€ réalisé sur 2023.

La hausse des autres comptes de régularisation est expliquée par la charge constatée d'avance de Novéocare de janvier 2024 pour 458K€.

PASSIF :

Les fonds propres s'élèvent à 91 875 K€ au 31/12/2023. La variation par rapport à 2022 correspond au résultat 2023 de - 821 K€.

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté en report à nouveau.

Les provisions techniques 2023 ressortent à 10 475 K€, en hausse de 689 K€ sur l'exercice. Elles sont constituées des provisions techniques des sinistres à payer pour 9 905 K€ et des frais de gestion sur PSAP pour 570 K€.

La variation des autres dettes de + 238K€ résulte d'une hausse de + 543 K€ des dettes liées à l'Etat-Organismes sociaux (principalement TSA et l'IS). Cette hausse est partiellement compensée par une baisse des créditeurs divers (fournisseurs) de - 288 K€.

Les comptes de régularisation pour 512K€ correspondent aux amortissements des différences sur prix de remboursement des obligations.

DIVERS

L'ensemble des rémunérations des dirigeants opérationnels supportées par la MNPAF en 2023 est de 16 343 € de janvier à mars pour l'ancien dirigeant et de 145 951 € d'avril à décembre pour le dirigeant actuel.

La MNPAF n'a pas effectué de transferts financiers avec des mutuelles ou unions.

La MNPAF n'a pas conclu de nouvelles conventions réglementées en 2023.

La MNPAF n'a pas de participation dans des sociétés soumises au livre II du code du commerce.

La MNPAF n'a pas d'administrateur permanent et ne verse aucune indemnité à ses élus (article L.114.26 du Code de la Mutualité).

Conformément à l'article L.212.7 du Code de la Mutualité, la MNPAF établit des comptes consolidés avec le Groupe Aéma Groupe.

PERSPECTIVES 2024



01. Programme d'actions 2024

Après une année de transition en 2023, consacrée à l'identification des différents points de progrès en matière de sécurisation et de structuration des activités et à l'engagement des premières actions, l'exercice 2024 sera marquée par les réalisations concrètes sur plusieurs thèmes, avec un programme d'actions opérationnelles comprenant 4 axes :

1. Poursuivre les actions de structuration, avec notamment :
 - La refonte du pilotage de la Mutuelle avec la production de reportings récurrents et fiabilisés
 - La structuration de la fonction RH et de l'organisation opérationnelle
2. Poursuivre les actions de sécurisation, avec notamment :
 - Un dispositif de pilotage des résultats, renforcé et étendu
 - La mise en œuvre des actions prioritaires issue du Plan de conformité
3. Améliorer l'expérience Adhérent, avec notamment :
 - La réalisation d'un diagnostic des différentes phases du parcours Adhérent
 - La mise en œuvre d'un dispositif d'amélioration continue
4. Valoriser les atouts de la MNPAF, avec notamment :
 - La mise en évidence de l'offre produits, de l'offre prévention, du modèle économique et de la qualité globale
 - L'optimisation des différents canaux de communication

02. Nouvelle organisation du Groupe AEMA

A compter du 1er janvier 2024, la MNPAF sera affiliée à l'UMG Aésio, elle-même affiliée à Aéma Groupe, conformément au projet de nouvelle organisation du Groupe Aéma, validé en 2023 par les Instances idoines du Groupe et avec l'accord de l'ACPR.

Pour la MNPAF, cette évolution se traduira notamment par la nomination de 3 nouvelles Fonctions Clés : Actuariat, Gestion des risques et Conformité, exercées par des collaborateurs d'Aésio.

En outre, la Mutuelle pourra toujours bénéficier de l'appui d'experts du Groupe Aéma sur différents sujets.

03. Evolution du secteur de la Complémentaire Santé

L'année 2024 sera notamment marquée par l'impact des transferts de charge qui pèseront sur les équilibres économiques des acteurs de la Complémentaire Santé et qui ont justifiés les évolutions tarifaires appliquées au 1er janvier 2024. Mais des incertitudes demeurent sur de nouvelles mesures qui pourraient être décidées en 2024, notamment sur la médecine de ville.

Les comptes 2023 ont été établis en considérant ces possibles évolutions futures. De même, la MNPAF contribuera aux échanges et aux actions du Groupe de travail Coordination Santé et Prévoyance du Groupe Aéma qui aura vocation à construire des positions communes ainsi que des projets partagés au service du renforcement du modèle mutualiste.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elu	Autre(s) mandat(s)
BARRE Didier	
BOHN Thierry	
BOITTIN Thomas	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Représentant de Proximité et Délégué Syndical SNGAF</i> • <i>Elu suppléant auprès du CSEE EA à Air France</i>
BOO Vincent - Vice-Président	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur de l'UMG Aésio Macif</i>
BRISSET Florence - Secrétaire générale	
CASTET Céline - Trésorière	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Elue AG MUFIF / FNMF</i> • <i>Elue AG SFG Mutualité Française</i>
CHARLES Sabine	
CHASSAING Jean - Vice-Président	
DAGUILLON Virginie - Secrétaire générale adjointe	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur FINORPA Fonds de gestion</i> • <i>Déléguée Nationale & mandataire MACIF SAM</i>
DEREUMETZ Caroline	
EDDAIDJ Ali	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Délégué syndical CGT</i>
FAVEY Gilles - Secrétaire général adjoint	
GIRAULT Pierre - Président	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président France Qualité</i> • <i>Administrateur CFA Métiers de l'aérien</i> • <i>Secrétaire Général ARAF</i>

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elu	Autre(s) mandat(s)
GIROLET Loïc	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétaire adjoint du Bureau Central de l'UNSa Aérien Air France Sol</i>
HERZOG Christian	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétaire Général ASGAF</i>
LAHCEN Christian	
LATAILLADE Renaud - Trésorier adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Représentant syndical SNPL</i> • <i>PDG RL Solutions</i>
LE MAITRE Christelle	
LEVASSEUR Rémy	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Délégué régional adjoint ARAF</i> • <i>Administrateur CDS 1947</i> • <i>Président ACL René Descartes</i>
LEVY-HAZERA Michèle	
MARTIN Françoise	
REDOLFI Françoise	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administratrice association La Bresseille</i> • <i>Administratrice association SQN</i> • <i>Professeure de français association AFPLI</i>
TAJFEL - LERES Béatrice	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administratrice Mutualité Française IDF</i> • <i>Administratrice CAF 77</i> • <i>Administratrice SMEH 77</i> • <i>Membre CDCA 77, membre CDAPH 77</i> • <i>Présidente Le Goéland APHAF</i> • <i>VP La Maison du Possible</i>
TRAN Olivier	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Titulaire au CSEE Industriel Air France et au CSE Central Air France</i>

RAPPORT DISTINCT

Rapport distinct sur les sommes et avantages de toute nature versées aux administrateurs de la MNPAF : remboursements de frais.

Administrateurs mandat 2021 - 2025	Elu au Bureau MNPAF	Montant
BARRE Didier		337.13 €
BOHN Thierry		66.34 €
BOITTIN Thomas (à compter du 28/03/2023)		-
BOO Vincent	Vice - Président	1 396.20 €
BRISSET Florence	Secrétaire générale	350 €
CASTET Céline	Trésorière	677.35 €
CHARLES Sabine		2 338.93 €
CHASSAING Jean	Vice - Président	1 400.80 €
DAGUILLON Virginie	Secrétaire générale adjointe	501.67 €
DEREUMETZ Caroline		-
EDDAIDJ Ali		-
FAVEY Gilles	Secrétaire général adjoint	280.57 €
GEORGE Xavier (jusqu'au 15/06/2023)		-
GIRAULT Pierre	Président	-

RAPPORT DISTINCT

Rapport distinct sur les sommes et avantages de toute nature versées aux administrateurs de la MNPAF : remboursements de frais.

Administrateurs mandat 2021 - 2025	Elu au Bureau MNPAF	Montant
GIROLET Loïc		194.52 €
HERZORG Christian		-
LAHCEN Christian		432.37 €
LATAILLADE Renaud (à compter du 27/09/2023)	Trésorier adjoint	232.13 €
LE MAITRE Christelle		-
LEVASSEUR Rémy		3 641.93 €
LEVY-HAZERA Michèle		575.55 €
MARTIN Françoise		1 815.06 €
REDOLFI Françoise		3 848.01 €
TAJFEL Béatrice		-
TRAN Olivier		-

www.mnpaf.fr